

Dossier de demande d'admission en LAM Notice

La demande d'admission en LAM en Ile-de-France est traitée depuis le 1^{er} juin 2026 par le Guichet Unique de Régulation (GUR) qui reçoit les demandes via le site TRAJECTOIRE.

Étape 1

Dépôt de la demande :

→ Il se fait sur la plateforme numérique sécurisée www.viatrajectoire.fr

Pour obtenir un accès, contacter viatrajectoire.creation@sesan.fr via votre responsable de structure.

Pour plus d'informations : <https://nextcloud.sesan.fr/index.php/s/YYKtC2dsYH7Q2G8>

Étape 2

Étude de la complétude : S'il manque des éléments, le GUR vous renvoie la demande sur Via Trajectoire avec une demande d'information complémentaire, en vous précisant quels sont les éléments manquants.

Étape 3

Passage en commission : Quand la demande est complète, elle passe en commission le mois suivant.

La commission est en charge d'évaluer l'admissibilité en LAM, elle est composée des structures LAM de la région (référénts médicaux et sociaux).

En cas d'avis défavorable, la demande est refusée sur Via Trajectoire. Le motif de refus vous est communiqué, une préconisation vous est conseillée.

Étape 4

Liste d'attente : En cas d'avis favorable, la demande est inscrite sur liste d'attente pendant 3 mois, à compter de la date de commission.

Un scoring de vulnérabilité est appliqué en fonction de la situation sociale et de la situation médicale. Trois candidats sont positionnés sur les places disponibles en fonction de cette priorisation.

Le LAM est décisionnaire de l'admission.

Le statut d'avancement du dossier sera mis à jour dans ViaTrajectoire par le GUR.

Étape 5

Renouvellement : À l'issue des 3 mois, vous recevrez une notification vous rappelant de mettre à jour le dossier. Les demandes à actualiser apparaissent en rouge et en gras dans votre tableau de bord Via Trajectoire.

Pour actualiser le dossier, vous devez le renvoyer en ayant mis à jour les éléments médicaux, administratifs et sociaux, et en ayant ajouté un rapport social et un compte rendu médical récents.

La demande est ensuite réétudiée, et repasse en commission.

Si vous n'actualisez pas la demande, elle est clôturée aux termes de 60 jours après les 3 mois de liste d'attente.

Contact : gur@emmaus-alternatives.fr — 01 48 51 64 51

LE GUICHET UNIQUE REGIONAL D'ILE DE FRANCE

01.

Objectifs

Faciliter le processus de demande et d'accès en structure.
Harmoniser le traitement des demandes.
Améliorer la coordination et l'orientation des patients.
Assurer une meilleure fluidité.
Fonction de veille sociale, d'observatoire.
Rôle de formation et d'appui des partenaires.
Partenariat avec les SIAO et les équipes mobiles.

Mission

Mis en place depuis décembre 2025 par l'ARS IDF, pour réguler les places d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT), de Lits d'Accueil Médicalisé (LAM), et de Lits Halte Soins Santé (LHSS), au niveau régional.
La régulation est à venir pour les LAM/LHSS.

02.

03.

Fonctionnement

Il réceptionne les demandes d'admission en structures de soins résidentiel franciliennes, les étudie et statue sur leur admissibilité.
Il centralise les remontées de places vacantes.
Et propose des candidatures sur les places disponibles, en respectant les spécificités et le projet associatif des structures. Une priorisation des demandes basée sur des critères de vulnérabilité a été mise en place.
Les structures restent décisionnaires de leurs admissions.

Les demandes d'admission

Les demandes sont à effectuer sur la plateforme numérique sécurisée www.viatrajectoire.fr de manière dématérialisée.
Comprennent un volet médical (un par personne malade du ménage) et un volet social. Tout dossier incomplet fera l'objet d'une demande de précisions.
Joindre obligatoirement un compte-rendu médical et un rapport social récents.

04.

Contact : gur@emmaus-alternatives.fr, 0148516451